

LES ORGANISATIONS SYNDICALES

A TIA I MUA –
B.P. 4523 6 98713 Papeete

O OE TO OE RIMA
B.P 52866 – 98716 Pirae



Papeete, le 11 février 2021

Les Confédérations Syndicales
A TI'A I MUA et O OE TO OE RIMA



A

Monsieur Yannick TERIIEROOITERAI
Président de la SAS ONATI
B.P. 440 – 98713 Papeete – Fax : (689) 40 48 23 00

OBJET : Dépôt de préavis de grève.

Monsieur le Président,

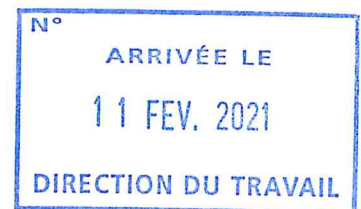
Nous sommes au regret de déposer ce jour un préavis de grève au sein de votre entreprise, à savoir :

- Siège social de Fare Ute – PCA (PPT face base marine) ;
- Bureaux RH de Fare Ute (PPT près de Heineken) ;
- Bureaux de Shangrilla (PPT face gare maritime) ;
- Bureaux de Ainapare (PPT pont de l'EST) ;
- Stock de Tipaerui, etc. ;
- Sites Télécom de Arue, Faa'a, Punaauia, Taravao et Moorea
- Sites Télécom des archipels des Marquises, des Tuamotu Gambier et des Australes ;
- Sites Télécom des îles sous le vent, Huahine, Raiatea, Taha'a, Bora, Maupiti etc. ;
- Ainsi que les différents sites de prestations et des chantiers en cours.

Pour les motifs suivants :

1. Annulation de l'augmentation de + 100 000 Fcfp/mois (rétroactif sur 2020 et 2019) des Directeurs de Fare Rata ! Fare Rata étant déficitaire, il a été demandé aux filiales du Groupe de faire des sacrifices pour la renflouer.

2. Dialogue social : Respect des employés, respect des représentants du personnel et respect des Instances représentatives du personnel (IRP).
3. Lutte contre les risques psychosociaux (RPS) et souffrance au travail :
 - Audit des RPS par un organismes extérieur indépendant ;
 - Création d'un comité de prévention et de pilotage des RPS ;
4. Faire des ressources humaines une véritable direction exécutive avec les ressources nécessaires pour être à la hauteur des enjeux de notre entreprise.
5. Reclassement de tous les agents des lignes Télécom AQ2 (étape 3) vers AQ1 (étape 4).
6. Validation de tous les recours.
7. Convention OPT :
 - Application à l'ensemble des employés (CDD inclus), son maintien au-delà du 31/12/21 et l'intégration de quelques points des accords ex-Vini au bénéfice de tous ;
 - Déplafonnement des coefficients d'avancements ;
 - Déplafonnement de l'ancienneté limitée à 25 ans ;
 - Révision de l'indemnité de départ à la retraite ;
 - Correction de la problématique de la double carrière ;
8. Application des horaires du Groupe à l'ensemble des employés.
9. Prise en charge des congés forcés liés à la pandémie.
10. Extension de la prime de risque à tous les métiers à risque.
11. Interdiction aux prestataires Télécom d'intervenir hors de leur périmètre et d'accéder au stock Télécom.
12. Résoudre les problématiques d'approvisionnement du stock Télécom.
13. Régularisation des CDD en renouvellement perpétuel.
14. Mise à jour des fiches de postes et pesée des postes comme annoncé il y a 1 an.
15. Transparence et équité de traitement dans les recrutements.



Dans le cas où aucun accord ne pourrait être trouvé pendant la période de préavis, la grève sera effective à la SAS ONATI, le **Mercredi 17 février 2021 à 00 heures et ce pour une durée illimitée.**

Conformément aux dispositions des articles Lp.2611-1 et suivants du code du travail, nous restons dans l'attente du jour, de l'heure et du lieu que vous aurez fixé pour la négociation réglementaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses considérations.



copie : direction de l'inspection du travail.
(fax : 40 50 80 05)

